



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



**Signature de l'avenant au contrat stratégique de filière
« Transformation et valorisation des déchets »**

Paris, le 25 juin 2021
N°1143

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, **Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, et **Jean-Louis Chaussade**, président du Comité stratégique de filière « Transformation et valorisation des déchets » annoncent la signature de l'avenant au contrat de la filière.

La filière rassemble les acteurs industriels du secteur des déchets, de leur collecte à leur valorisation. Par son action, la filière contribue directement à la compétitivité économique de la France et à la transition écologique. Elle représente plus de 112 000 emplois directs. C'est une filière d'excellence, avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 19,3 milliards d'euros et un montant d'investissements annuels de l'ordre de 1,2 milliard d'euros. Le recyclage permet d'éviter chaque année le rejet de 20 millions de tonnes équivalent CO2.

Le contrat de filière a été signé le 18 janvier 2019 avec l'objectif de créer les conditions économiques nécessaires à l'essor de l'économie circulaire en France afin de faire de la France un leader mondial de la transition écologique.

Depuis deux ans, de nombreux projets ont ainsi été mis en œuvre dans le cadre du CSF pour améliorer les performances économiques et environnementales de la filière : soutien au recyclage, à la valorisation, numérisation et robotisation de la filière et développement économique de la filière et de sa présence sur les marchés internationaux.

L'avenant au contrat stratégique de la filière vient compléter le soutien apporté par France Relance et en particulier aux mesures « Economie circulaire » de ce plan. Le CSF « Transformation et valorisation des déchets » présente ainsi ce jour 12 projets qui apporteront une contribution forte aux quatre axes prioritaires de la relance : transition écologique, compétitivité et souveraineté, cohésion et solidarité au sein de la filière.

L'actualisation du contrat stratégique de la filière « transformation et valorisation des déchets » permet également d'adapter les actions de la filière aux évolutions législatives et réglementaires, notamment issues de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Les projets du CSF permettront d'accompagner l'ensemble des acteurs dans l'atteinte des objectifs environnementaux et l'amélioration de la compétitivité économique et de l'influence de la filière aux niveaux national, européen et international :

- Organiser la filière biodéchets, de la collecte à la valorisation
- Accélérer la Mise en place de la filière des Combustibles Solides de Récupération (CSR)
- Améliorer les modalités de collecte et recyclage des métaux critiques
- Prolonger les expérimentations en vue d'accélérer la robotisation et le numérique dans les métiers du déchet
- Développer et soutenir l'incorporation de matières premières de recyclage : plastique, bois, papier/cartons, métaux, textiles et produits du bâtiment
- Progresser sur la recyclabilité et la valorisation des produits et des emballages mis sur le marché
- Accompagner l'évolution des filières à responsabilité élargie du producteur (filières REP) en intégrant mieux les enjeux issus du cadre législatif européen et national
- Détailler et préciser la Feuille de route bas carbone et impacts environnementaux de la filière déchets
- Faire émerger et guider des start-ups dans le domaine de l'économie circulaire
- Accompagner les métiers et l'évolution des compétences dans le secteur
- Accélérer la croissance des PME et des ETI et développer leur présence sur les marchés internationaux

Le Gouvernement par la signature de cet avenant a réaffirmé son engagement aux côtés des entreprises du secteur, de leurs salariés, et de toutes les parties prenantes, pour mettre en œuvre ces projets destinés à dynamiser la filière de la transformation et valorisation des déchets.

Barbara Pompili a déclaré: « *Les industriels de la « transformation et valorisation des déchets » sont des acteurs investis et incontournables de la transition écologique. Leur dynamisme s'illustre dans chacun des douze projets du CSF qui seront essentiels pour la tenue des objectifs fixés par la France en matière environnementale. L'économie de demain doit être toujours plus circulaire et ces projets concourent à positionner la France comme leader dans ce domaine* ».

Agnès Pannier-Runacher a déclaré: « *L'ambition des projets portés par le comité stratégique de filière « transformation et valorisation des déchets » est à la hauteur des enjeux : ces douze projets au service d'une économie plus circulaire accélèrent la transition écologique tout en renforçant notre compétitivité industrielle et notre résilience. Progresser sur l'écoconception, mieux recycler et valoriser, chacune des étapes de l'économie circulaire est une occasion pour l'industrie française et européenne de se différencier.* ».

Cabinet de Barbara Pompili
01 40 81 78 31 presse@ecologie.gouv.fr

246, boulevard St-Germain
75007 Paris

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher
01 53 18 44 38 presse@industrie.gouv.fr

139, rue de Bercy
75012 Paris